

Élections sénatoriales, 25 septembre 2011



Article 59 de la Constitution : "Le Conseil constitutionnel statue, en cas de contestation, sur la régularité de l'élection des députés et des sénateurs."

Vous pouvez également consulter les dossiers sur le [site du Sénat](#)

Suivi du contentieux

- [Présentation de la procédure contentieuse](#)
- [Décisions rendues](#)

Présentation des élections

- [Présentation sommaire des élections](#)
- [Calendrier \(Site du Sénat\)](#)

[Dossier de presse du ministère de l'intérieur \(PDF\)](#)

Pdf 940.37 Ko

[Mémento à l'usage du candidat](#)

Pdf 217.26 Ko

Présentation de la procédure contentieuse

- [Décret de convocation des collèges électoraux \(Legifrance\)](#)
- [Décret de convocation](#) - élections des sénateurs représentant les Français établis hors de France
- [Textes applicables](#)

TOUS LES DOSSIERS ÉLECTORAUX

PAGE

Dossiers électoraux